

## **Nomination du Bureau définitif**

L'ordre du jour appelle la nomination du Bureau définitif.

1. Le Bureau est composé comme suit:

- du président;
- de trois vice-présidents;
- et de membres du Bureau.

2. Le Bureau est complété par:

- les anciens présidents, membres de la Chambre;
- les présidents de groupes politiques;
- un membre associé par groupe politique qui compte moins de douze membres et qui n'a pas de membre du Bureau visé au n° 1.

Le président est nommé conformément à l'article 157 du Règlement.

Les vice-présidents et membres du Bureau sont nommés par la Chambre conformément à l'article 158, n° 1, première phrase, et sur proposition des groupes politiques, étant entendu que la présidence est prise en compte pour l'attribution de ces fonctions selon la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques et qu'il est procédé à autant de nominations qu'il est nécessaire pour que chaque groupe politique d'au moins douze membres compte au moins un membre au sein du Bureau.

La seule nomination à laquelle il convient de procéder est celle du président de la Chambre.

**Jan Jambon** (N-VA): Au nom du groupe politique le plus important, je propose la candidature de Siegfried Bracke à la Présidence de la Chambre des représentants.

**André Frédéric** (PS): Au nom du groupe socialiste, je présente la candidature d'André Flahaut.

**Kristof Calvo** (Ecolo-Groen): Le président ou la présidente devra accompagner la Chambre au cours d'une période particulièrement difficile. En période d'affaires courantes, il est très important que la fonction de contrôle soit exercée sur le fond. Nous proposons dès lors la candidature de Mme Meyrem Almaci.

**Dirk Van Mechelen** (Open Vld): Le groupe Open Vld propose la candidature d'un homme d'expérience, M. Patrick Dewael.

M. Siegfried Bracke a obtenu 52 suffrages.

M. André Flahaut a obtenu 36 suffrages.

M. Patrick Dewael a obtenu 32 suffrages.

Mme Meyrem Almaci a obtenu 13 suffrages.

Étant donné qu'aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il y a lieu de procéder à un deuxième scrutin.

Monsieur André Flahaut et Madame Meyrem Almaci retirent leur candidature.

Il reste donc deux candidats: M. Siegfried Bracke et M. Patrick Dewael.

M. Patrick Dewael a obtenu 86 suffrages.

M. Siegfried Bracke a obtenu 53 suffrages.

M. Patrick Dewael ayant obtenu la majorité absolue, il est élu en qualité de président de la Chambre.